**PROCÉDURE D’INSCRIPTION AU CDOMK DE L’ALLIER**

 **APRÈS TRANFERT**

**PRÉAMBULE : la radiation d’un département ne signifie exercice autorisé dans un autre département : le dossier d’inscription dans l’Allier doit être complet, une demande ou un dossier incomplet n’autorise pas l’exercice, même dans le cadre d’un transfert**

Vous changez votre département d’exercice professionnel. Vous devez donc changer de Conseil départemental.

En premier lieu, vous devez contacter les administrations de votre département actuel puis contacter celles du nouveau département pour connaître les démarches administratives de chacune.

Pour vous inscrire dans notre CDO vous devez préparer un dossier d’inscription complémentaire. Vous trouverez ci-dessous les éléments nécessaires à la préparation de votre dossier **d'inscription à l'Ordre des**

**masseurs-kinésithérapeutes de l’Allier à l’occasion de votre transfert de résidence professionnelle**, vous trouverez en pièce jointe :

 Une demande de renseignements complémentaires à imprimer et remplir par vos soins ;

 2 documents administratifs à imprimer, compléter et signer ;

* Déclaration de non-condamnation ;
* Demande d’inscription après transfert de résidence professionnelle

Les **pièces à nous fournir** pour compléter votre dossier à l’occasion de ce changement varient selon votre situation.

 ***Les pièces communes à toutes les situations sont :***

* + - * **Attestation de radiation ordinale du précédent département**
			* Contrat(s) signé(s) pour l’activité professionnelle dans l’Allier
			* Photocopie carte d’identité recto-verso en cours de validité.

 ***Les pièces nécessaires pour un exercice libéral sont :***

* Photocopie d’un justificatif de domicile **ou** de cabinet (facture EDF ou GDF ou téléphone) datant de **moins de trois mois**, précisant l'adresse dans le département.
* Attestation de responsabilité civile professionnelle à jour (assurance).

**Les pièces nécessaires pour les ressortissants étrangers sont :**

* Casier judiciaire étranger datant de moins de trois mois

*Nos confrères et consœurs ayant un diplôme d’origine étrangère seront toutes et tous invité-e-s à un entretien confraternel avant inscription, avec le cas échéant et si nécessaire un contrôle de la maitrise de la langue française et du système des poids et mesures.*

 ***Les pièces nécessaires pour un exercice salarié sont :***

* Photocopie d’un justificatif de domicile (bail, facture EDF ou GDF ou téléphone) datant de **moins de trois mois**, précisant l'adresse dans le département.

**Nous vous rappelons que l’envoi des pièces par courriel doivent impérativement être scannée au format PDF (poids par page<500 Ko) car si ce n’est pas le cas le dossier ne sera pas traité dans les délais (pièces non exploitables).**

**Vous devez prendre contact avec la CPAM (08 11 70 90 03) -**  **pse.cpam-allier@assurance-maladie.fr**(**pour les libéraux) pour les informer de votre nouvelle activité sur le département.**

Renseignements complémentaires : 04 70 47 51 83 06 29 47 35 90